



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : FINANCES

51) Comptes administratifs 2023

D/Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_51D-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 51

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 51

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

51) Comptes administratifs 2023

D/Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu les articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2023 et ses annexes, ci-joints,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2023 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>3 814,01 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>2 165,59 euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>1 648,42 euros</i>

• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>2 022 070,13 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>2 025 454,35 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>3 384,22 euros</i>

Fait apparaître des restes à réaliser

- *Dépenses d'investissement* *1 735,80 euros*

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2023 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2023.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_51D-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

RECU EN PREFECTURE
LE 11 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 11 JUIL 2024